



S'équiper de nouvelles fenêtres est un investissement qu'il faut savoir prévoir.

La pose de nouvelles fenêtres est un poids important pour un budget serré.

Même si la pose de fenêtres plus isolantes permet à terme de réaliser des économies, c'est un investissement qui s'amortit sur plusieurs années. Le coût initial de ce type de travaux est généralement un frein pour les ménages les plus modestes.

## Le crédit d'impôt développement durable



Le crédit d'impôt a pour but de réduire la consommation énergétique des ménages français. Il ne concerne donc que les fenêtres les plus isolantes ! Certaines conditions minimum sont requises pour avoir accès à ce financement:

- **Fenêtre et porte fenêtre** :  $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$  et  $Sw \geq 0,30$  OU  $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$  et  $Sw \geq 0,36$
- **Fenêtre en toiture**:  $U_w \leq 1,5 \text{ W/m}^2.K$  et  $Sw \geq 0,36$
- **Doubles fenêtres**:  $U_w \leq 1,8 \text{ W/m}^2.K$  et  $Sw \geq 0,32$

Conditions complémentaires d'obtention du crédit d'impôt :

- Le **logement concerné** doit être le **logement principal de type appartement, le propriétaire comme le locataire** ou **l'occupant à titre gratuit** peuvent y accéder. Pour les propriétaires bailleur, le **logement concerné** doit **exister depuis plus de deux ans**.
- Pour les maisons individuelles, le crédit d'impôt est accessible sous forme de **bouquet de travaux exclusivement**.
- Il est nécessaire de faire appel à un professionnel : une facture établie par une entreprise doit être produite.

Pour une demande effectuée en **2013** ce crédit d'impôt est de :

- **10%** du prix des pièces en action seule ou bouquet de travaux 50% des parois vitrées
- **18%** du prix des pièces si bouquet de travaux  $\geq$  50% des parois vitrées

La main d'œuvre n'est pas prise en compte.

## Des aides pour boucler son budget

- **L'éco prêt à taux zéro** : un prêt sans intérêt consenti sur certains types de travaux.
- **Les éco-subventions** : une subvention, proposée par l'ANAH pour les foyers modestes. Elle peut couvrir jusqu'à 35% du montant des travaux.
- **La TVA à 7%** : elle vous est accordée dans le cadre de la rénovation lorsque vous faites appel à un professionnel pour les pièces et/ou la main d'œuvre.
- **Les subventions locales** : certaines régions et collectivités locales mettent en place des mesures d'aide aux travaux d'isolation.



*Le détail des conditions de ces aides sont disponibles sur le site de l'ADEME et de l'ANAH.*

## Des crédits travaux avantageux

- Le crédit travaux : délivré par un organisme financier (votre banque par exemple), il est généralement avantageux et peut varier de 4,5 à 9%.

*Renseignez-vous auprès de votre organisme financier habituel.*

- Le prêt à l'Amélioration de l'Habitat de la CAF : délivré par la Caisse d'Allocation Familiale, ce prêt, soumis à conditions, est proposé à des taux très avantageux pour les bénéficiaires des prestations familiales de la CAF.

*Renseignez-vous auprès de la Caisse d'Allocation Familiale dont vous dépendez.*

